

**AVIS D'AUTORISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE
AUTORISÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE**

(Version abrégée)

(no. dossier: 200-06-000205-164)



**« ACTION COLLECTIVE CONTRE EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE LTÉE:
NUISANCES DÉCOULANT DE L'EXPLOITATION D'UN SITE
D'ENFOUISSEMENT DE MATÉRIAUX
(Ancienne carrière de Ciment du Saint-Laurent, secteur Villeneuve)**

Cet avis concerne une action collective autorisée en date du 24 juillet 2017, par l'Honorable juge Claude Bouchard de la Cour supérieure du Québec (district de Québec) contre *Excavation René St-Pierre Ltée* et *9174-3641 Québec inc.* pour le compte des personnes faisant partie du Groupe décrit ci-après :

Toutes les personnes physiques, les personnes morales de droit privé, les sociétés, les associations ou autres groupements qui ont résidé sur les rues dont la liste suit, et ce, depuis le 13 juin 2013. Ces rues sont :

« Armand, Aubry, Charlebois, de la Chicorée, Georges-Dor, Péloquin, du Pourpier, des Pluiers, Saint-Alban, Saint-Boniface, Saint-Exupéry, Sauvageau, les nos 2961 à 3203 du boulevard Louis XIV, les nos 7 à 166

de la rue Jean XXIII, les nos 3 et 4 de la rue l'Orpin, les nos 996 à 1110 de l'avenue Larue et les nos 1265 à 1383 de l'avenue Royale. »

Toutes ces rues étant situées dans les limites de la Ville de Québec et connues comme étant le secteur Villeneuve.

Le statut de Représentants aux fins d'exercer la présente action collective a été attribué à **Mme Huguette Flamand** et **M. Philippe Lauzon**.

QUEL EST L'OBJET DE L'ACTION COLLECTIVE?

Les représentants ont été autorisés à intenter une action collective en dommages et intérêts à l'encontre d'*Excavation René St-Pierre Ltée* et *9174-3641 Québec inc.* en rapport avec certaines sources de nuisance (poussière, bruits, odeurs, etc.) découlant de leur exploitation, que les représentants estiment abusive, du site d'enfouissement, soit l'ancienne carrière de Ciment du Saint-Laurent. Les réparations recherchées se résument comme suit :

- a) Pour chacun des membres du groupe : 5 000 \$ / an;
- b) Pour chacun des membres du groupe : 1 000 \$ / an à titre de dommages exemplaires;
- c) Pour chacun des membres du Groupe ayant une vue directe sur le site : 1 000 \$ / an;

QUELS SONT VOS DROITS?

Vous n'avez aucune démarche à entreprendre pour devenir membre de cette action collective, car vous êtes automatiquement inclus si votre situation correspond à celle du Groupe ci-dessus décrite. Un membre du Groupe ne peut être appelé à payer les frais de justice de la présente action collective, à moins qu'il décide de faire une intervention qui devra être autorisée par le tribunal.

Un avis aux membres détaillé quant à cette action collective, incluant les formalités relatives à la procédure d'exclusion d'un membre, est disponible au greffe de la Cour supérieure, district de Québec, mais également sur le site internet de *Cain Lamarre S.E.N.C.R.L* avocats et notaires: <https://www.cainlamarre.ca/fr/publications/actions-collectives/>.

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR S'EXCLURE DE L'ACTION?

Si telle est votre intention, l'exclusion de l'action collective vous permettra de poursuivre directement et par vos propres moyens les entreprises *Excavation René St-Pierre Ltée* et *9174-3641 Québec inc.* Pour vous exclure, vous devez compléter ces deux étapes avant l'expiration du délai d'exclusion, soit **au plus tard avant le 23 octobre 2017** :

- Compléter le formulaire d'exclusion disponible en format PDF sur la page web <https://www.cainlamarre.ca/fr/publications/actions-collectives/> ;

- Envoyer le formulaire complété au greffier de la Cour supérieure du palais de justice de Québec, par courrier recommandé ou certifié;

Si vous remplissez le formulaire d'exclusion, vous ne pourrez obtenir d'indemnisation dans le cas où l'action collective était accueillie ou bien si un règlement intervenait.

POUR EN CONNAÎTRE D'AVANTAGE SUR CETTE ACTION?

Veillez consulter le site internet de *Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. avocats et notaires* au : <https://www.cainlamarre.ca/fr/publications/actions-collectives/> ou contacter les procureurs des Représentants :

Me Pierre Martin, Me Pierre-Éric Laforest et Me Jean-Sébastien T. Mimeault

CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.

500, Grande Allée Est, bureau 1

Québec (Québec) G1R 2J7

Téléphone : 418 522-4580

Télécopieur : 418 529-9590

Courriel : reception.quebec@cainlamarre.ca

En cas de divergence, l'avis détaillé prévaut.

La publication de cet avis a été autorisée par la Cour supérieure du Québec.